

DÉCISION N° 2025-44DC

Objet : Entretien des sentiers pédestres (25CC004) – Attribution du marché

Le Président de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu les statuts de la Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 4 juin 2020 portant délégation d'attribution dudit conseil au Président ;

Vu l'axe 2 du Projet de Territoire de la CCVHA « Faire vivre et partager les ressources d'une identité rurale porteuse de dynamiques économiques et humaines », et l'engagement E4 (PA13) inscrit dans les principes d'action de la labélisation LUCIE 26000, « Ecoconcevoir l'aménagement du territoire » ;

Considérant la consultation 25CC004 publiée le 13/01/2025 sur Les Echos.fr, le profil acheteur et le site internet du pouvoir adjudicateur ;

Considérant que sur les 2 offres reçues, l'offre de l'entreprise MOREAU ET ASSOCIÉS présente un meilleur avantage économique ;

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer le marché à la SARL MOREAU ET ASSOCIÉS, sise ZA la Barrière, Andigné au Lion d'Angers (49220) pour un montant maximum annuel de 39 000.00 HT.

Article 2 : Le Président

- Certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat et sur le site internet de la collectivité ;
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, par courrier ou sur le site Télérecours citoyens ([www.telerecours](http://www.telerecours.fr)), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : Monsieur le Directeur général des services de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou est chargé de l'exécution de la présente décision.

Au Lion d'Angers, le 17/03/2025

Étienne GLÉMOT
Président

